

Soutien pour les clients durant la fermeture à l'échelle de la province

La fermeture à l'échelle de la province signifie que plus de personnes resteront chez eux ou exploiteront leur petite entreprise à partir de leur domicile. Le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures pour maintenir le prix de l'électricité à 8,5 ¢/kWh pour toute l'électricité consommée pendant la période allant du 1^{er} janvier jusqu'à la fin de la journée du 28 janvier 2021. Les clients résidentiels, les petites entreprises et les exploitations agricoles qui paient un prix selon l'heure de consommation ou selon la tarification par palier en vertu de la Grille tarifaire réglementée de la Commission de l'énergie de l'Ontario paieront ce tarif fixe. Ainsi, peu importe à quelle heure de la journée vous consommez de l'électricité, ou combien vous en consommez, le tarif fixe s'appliquera.

Le changement de tarif se fera automatiquement. Aucune mesure du client n'est nécessaire. Consultez le site Web oeb.ca/fr pour en savoir plus.

Support for customers during the province-wide shutdown

The province-wide shutdown means that more people will be staying home or running their small businesses from home. The Ontario Government has taken steps to hold the price of electricity at 8.5 ¢/kWh for electricity used from January 1 until the end of the day on January 28, 2021. Residential, small business and farm customers on Time-of-Use and Tiered price plans set under the Ontario Energy Board's Regulated Price Plan will pay that fixed price. So, no matter what time of day you use your electricity, or how much you use, the fixed price will apply.

The price change will happen automatically. No customer action is required. For more information, visit oeb.ca